



## Introduction : qu'est ce que l'IFT

L'Indice de Fréquence de Traitement (I.F.T) est un indicateur servant à quantifier l'utilisation des produits phytosanitaires. Contrairement à un simple calcul du nombre de traitements réalisés, il prend en compte les réductions de doses et la proportion de surface traitée.

L'IFT d'un traitement contenant 1 substance commerciale est :

$$\text{IFT} = (\text{Dose Utilisée} / \text{Dose Homologuée}) * (\text{Surface Traitée} / \text{Surface Totale})$$

En faisant la somme des IFT de chaque passage, on définit ainsi un IFT Total.

L'IFT peut être calculé à différentes échelles spatiales : parcelle, exploitation, bassin versant, appellation, département... Il est possible de différencier les familles de produits dans le calcul (herbicide, fongicide,...)

Seules les substances commerciales homologuées en tant que produits phytosanitaires sont comptabilisées dans l'IFT. Les engrais ou compléments minéraux n'entrent pas en compte dans le calcul.

Dans le cadre du plan Ecophyto (objectif de réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides à l'horizon 2018), le Ministère de l'Agriculture s'est engagé à évaluer l'évolution des pratiques phytosanitaires de façon standardisée et publique. L'IFT fait partie des principaux indicateurs utilisés dans ce cadre. Le suivi du Ministère est réalisé sur la base d'enquêtes de pratiques menées par filière et bassin de production à raison d'une enquête tous les 3 ans. Les données les plus récentes sont consultables sur le site : [www.inra.fr/l\\_institut/etudes/ecophyto\\_r\\_d/ecophyto\\_r\\_d\\_resultats](http://www.inra.fr/l_institut/etudes/ecophyto_r_d/ecophyto_r_d_resultats)

La réalisation d'une enquête IFT localisée sur notre zone nous semble donc pertinente afin :

- D'informer et de sensibiliser les vignerons à cet indicateur
- D'identifier d'éventuelles améliorations et difficultés
- De tenter d'évaluer l'impact de l'ensemble des démarches de viticulture durable mise en place sur la zone, et notamment celle menée par notre structure

Vous trouverez ainsi dans les pages suivantes les résultats de la première enquête IFT spécifique au territoire du GDON du Libournais.



## IFT 2010 : Caractéristiques des enquêtes

L'enquête porte sur 75 calendriers phytosanitaires, dont environ la moitié transmis suite à notre demande.

L'ensemble des appellations est représenté selon la répartition suivante : Bordeaux (4), St Georges Saint Emilion (1), Montagne Saint Emilion (6), Lussac Saint Emilion (10), Puisseguin Saint Emilion (9), Saint Emilion et Saint Emilion GC (27), Lalande de Pomerol (9), Pomerol (8).

G.DON du Libournais, Conseil des vins de St Emilion, 14 rue Guadet, BP 15

33330 St Emilion, Tél: 06-82-43-69-81, e.mail: [gdoncfd@yahoo.fr](mailto:gdoncfd@yahoo.fr)

L'ensemble des modes de production est représenté, 13 des 75 calendriers phytosanitaires proviennent d'itinéraire technique en Agriculture Biologique.

24 calendriers proviennent de zones en traitement obligatoire flavescence dorée et 51 calendriers ont été réalisés hors des zones de traitements obligatoires.

## Résultats de l'enquête

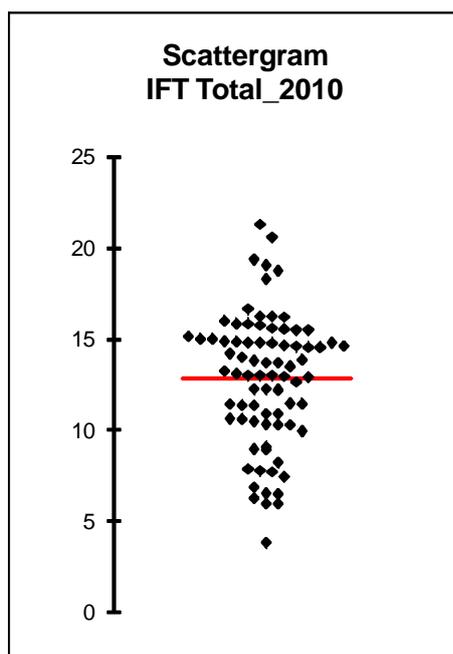
Les résultats bruts du calcul des IFT sont présentés dans le tableau ci-dessous :

IFT insecticide	1.11
IFT Botrytis	1.41
IFT Mildiou / excoriose	5.6
IFT Oïdium / érinose	4.6
IFT Fongicide	11.61
<b>IFT Total (hors herbicide)</b>	<b>12.73</b>
Nbre moyen de passages	10.44
Nbre moyen de complément minéraux / adjuvants	2.45

*IFT moyen 2010, enquête GDON du Libournais*

Par manque de données, nous n'avons pas établi la valeur de l'IFT herbicide. On distingue clairement que la réduction de l'IFT en milieu viticole est très fortement associée à la gestion des maladies, l'IFT total étant composé à 91 % par les fongicides. Il s'agit donc de la voie prioritaire d'amélioration.

### UNE REALITE TRES CONTRASTEE



Les moyennes présentées ci-dessus sont en réalité peu représentatives d'une « pratique standard ». Il existe une énorme variabilité de la valeur de l'IFT entre les différents châteaux. Le graphique de gauche permet de visualiser cette hétérogénéité. Chaque point représente l'IFT Total d'un des 75 calendriers phytosanitaires. Les résultats sont triés sur un axe vertical allant d'IFT =0 (en bas) à IFT = 25 (en haut). Il existe un coefficient multiplicateur de 5 entre l'IFT Total minimal et l'IFT Total maximal sur la zone.

G.DON du Libournais, Conseil des vins de St Emilion, 14 rue Guadet, BP 15

33330 St Emilion, Tél: 06-82-43-69-81, e.mail: [gdoncfd@yahoo.fr](mailto:gdoncfd@yahoo.fr)

## EVOLUTION DES PRATIQUES DEPUIS 2006

Le tableau présenté ci-dessous compare la valeur de l'IFT calculé en 2010 à celle établie lors de l'enquête de pratiques réalisée sur le Bordelais en 2006.

IFT	Enquête Bordelais 2006**	Enquête GDON 2010	Réduction en %
IFT insecticide	1.28	1.11	-13
IFT Fongicide	12.92	11.61	-10
IFT TOTAL	14.2	12.73	-11

\*\* données rapport Ecophyto R et D 2009, volet 1 groupe expert vigne

Les résultats présentés sont encourageants. **L'utilisation d'insecticide a diminué malgré l'émergence de problème de flavescence dorée sur la zone.** Toutefois, les contextes de pression phytosanitaires n'étant pas équivalents entre les deux années, la comparaison reste en partie biaisée. La réalisation d'une enquête IFT annuelle permettrait de définir avec une grande fiabilité l'évolution réelle des pratiques.



## Focus sur les insecticides

IFT insecticide 2006**	IFT insecticide 2010	IFT insecticide (2010) en zone de traitement obligatoire	IFT insecticide (2010) hors zone de traitement obligatoire
1.28	1.11	1.96	0.71

\*\* données rapport Ecophyto R et D 2009, volet 1 groupe expert vigne

La lutte contre la flavescence dorée augmente le recours aux insecticides (+56 % par rapport à la moyenne générale). Le protocole de lutte contre la flavescence dorée proposé par le GDON permet :

- De limiter l'augmentation de l'IFT en zone de traitement à 56 % alors qu'il devrait normalement augmenter entre 100 et 200 % si aucune adaptation n'était réalisée
- De limiter les traitements obligatoires à des zones restreintes

Hors des zones de traitements obligatoires, on constate que l'IFT insecticide est réduit de **36 %** par rapport à la moyenne 2010 et de **45 %** par rapport à la moyenne 2006.

G.DON du Libournais, Conseil des vins de St Emilion, 14 rue Guadet, BP 15

33330 St Emilion, Tél: 06-82-43-69-81, e.mail: [gdoncfd@yahoo.fr](mailto:gdoncfd@yahoo.fr)

### IMPORTANCE DE LA DOSE HOMOLOGUEE

La valeur de l'IFT est fonction de la dose homologuée de la substance commerciale. Certaines substances commerciales sont homologuées à des doses qui ne sont quasiment plus employées actuellement, elles permettent donc de réduire les valeurs de l'IFT. Par exemple, les bouillies bordelaises sont généralement homologuées à une dose de 12 kg / ha. Un traitement de toutes les parcelles à une dose de 4kg / ha se traduira par un IFT de 0.33, soit trois fois moins qu'un anti mildiou réalisé avec un produit à base de cymoxanil et de cuivre à dose homologuée (IFT =1).

Il faut préciser que ce raisonnement est à double tranchant. Si les doses homologuées de certains produits phytosanitaires comme les bouillies bordelaises sont révisées, (par exemple si sa dose homologuée passe de 12 à 6 kg /ha), l'IFT augmentera alors « artificiellement », sans modification des pratiques. C'est d'ailleurs une faiblesse de cet indicateur.

Certains produits commerciaux vendus à titre d'engrais échappent au calcul de l'IFT (pas d'homologation donc pas de dose homologuée).

Pour rappel, l'utilisation d'engrais non homologué pour la lutte phytosanitaire est interdite. Elle peut éventuellement vous exposer réglementairement, sans compter que les risques liés à l'exposition face à ces produits ne sont pas toujours quantifiés.

### REDUCTION DES DOSES EN DEBUT ET FIN DE SAISON

La réduction de la dose / ha utilisée en début de campagne, avant la période de végétation maximale est une autre technique fructueuse pour réduire son IFT. Elle doit être plus largement utilisée : notre enquête démontre qu'elle n'est pratiquée que dans 51 cas sur 75. L'augmentation progressive de la dose / ha permet aisément de réduire son IFT Total de 1 point ou plus (soit environ 10%). Cette pratique peut également être appliquée en fin de saison lorsque la pression le permet (comme en 2010). L'emploi d'une dose réduite en fin de campagne est particulièrement facile à mettre en œuvre avec les traitements cupriques. Pour rappel, l'IFV propose un outil accessible gratuitement via le net qui vous accompagne dans cette démarche ([OPTIDOSE](http://OPTIDOSE), [www.vignevin-epicure.com](http://www.vignevin-epicure.com)). Les conseillers préconisateurs jouent ici un rôle primordial.

### IMPORTANCE DES OBSERVATIONS ET DU SEUIL D'INTERVENTION

Certaines interventions peuvent être éventuellement supprimées suite à des observations parcellaires et au choix d'un seuil d'intervention. On peut citer parmi ces méthodes la mise en place de traitements excorioso sur les seules parcelles extériorisant des symptômes, le dénombrement des larves ou des œufs de vers de grappes et de cicadelles vertes pour réduire l'emploi d'insecticides, la non systématisation du couplage anti-mildiou / anti-oidium en fonction des stades phénologiques et de l'estimation des risques, la modification des itinéraires techniques ou du système de cultures (enherbement, réduction vigueur, aération feuillage et grappes,...) pour limiter le recours aux anti-botrytis.

G.DON du Libournais, Conseil des vins de St Emilion, 14 rue Guadet, BP 15

33330 St Emilion, Tél: 06-82-43-69-81, e.mail: [gdoncfd@yahoo.fr](mailto:gdoncfd@yahoo.fr)

	Parcelles sans traitement insecticide (12 parcelles)	Parcelles ayant reçu au moins un insecticide ciblé vers de grappes (et hors zone lutte obligatoire FD) (19 parcelles)
Nombre moyen de baies perforées / 100 grappes, observation avant vendange	9.75	7.05
RESULTAT	<b><u>AUCUNE DIFFERENCE STATISTIQUE DEMONTREE</u></b> <b><u>(test Mann Whitney à 5%)</u></b>	

Dans le tableau présenté ci-dessus, il n'existe aucune différence de perforation avant vendanges entre les parcelles ayant reçu ou n'ayant pas reçu d'insecticide pendant la campagne. Les observations parcellaires permettent donc de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires en conservant le même objectif qualité avant récolte.

## Conclusions de l'étude

Le calcul de l'IFT est un moyen intéressant d'évaluer les pratiques phytosanitaires mais il nécessite d'être calculé régulièrement pour limiter les effets millésimes, particulièrement en viticulture où le climat conditionne fortement les pressions phytosanitaires.

Le calcul de l'IFT sur un territoire est un travail conséquent, notamment en termes de temps passé à la récolte des calendriers phytosanitaires. Il est cependant d'autant plus fiable que le nombre de participants est élevé. **Vos retours sur cette première enquête conditionneront le maintien de cette démarche.**

Même si l'année 2010 s'est montrée clémente en termes de pression parasitaire, les résultats de cette première enquête sont assez positifs **et montrent une tendance à la réduction des traitements** (qui devra être confirmée sur les prochaines années). De plus, l'enquête met en lumière des méthodes concrètes permettant de réduire l'IFT à une échelle collective ou individuelle.

### L'Equipe du GDON du Libournais

Le GDON du Libournais est soutenu par :



G.DON du Libournais, Conseil des vins de St Emilion, 14 rue Guadet, BP 15

33330 St Emilion, Tél: 06-82-43-69-81, e.mail: [gdoncfd@yahoo.fr](mailto:gdoncfd@yahoo.fr)